

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 24 septembre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 26/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 6

Votants: 8

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Pour: 8

Représentés: Guy ALBRAND par Régine DE LUCA, Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Travaux coordonnés pour enfouissement des réseaux de télécommunications -FIBRE - opération sous mandat. - DE_2024_055

Monsieur le Maire :

- informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication FIBRE en coordination avec d'enfouissement du réseau électrique «Les Gaillaches»

- dit s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération

- rappelle le coût prévisionnel du programme

1 363.75 € TTC

- fait part au Conseil Municipal du mode de financement ci-après

Montant TTC

1 363.75 €

Participation communale (dont TVA 227.29 €)

1 363.75 €

- propose de confier conformément au Code de la Commande Publique, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme de travaux de génie-civil du réseau de télécommunication FIBRE «Les Gaillaches»
- APPROUVE la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de VENTEROL et le SDE04

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel ci-après :

AGEDI
Dépôt Sous Contrôle de légalité
Montant TTC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/09/2024
004-210402343-20240924-DE_2024_055-DE

1 363.75 €

- Participation communale (dont TVA 227.29 €) 1 363.75 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents
 - DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en trois annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

La Présente délibération est transmise au représentant de l'état conformément à l'article L 21361 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/09/2024 004-210402343-20240924-DE_2024_055-DE